

Aux termes de l'ancienne loi, celle qui reste en vigueur tant que la nouvelle mesure n'aura pas reçu la sanction royale, l'article 23, comme l'a signalé l'honorable député d'Essex-Ouest, prévoit que pour recevoir une subvention du gouvernement fédéral pour les projets de réaménagement ou de rénovation urbaine, une grande partie du quartier en cause doit servir à des fins résidentielles, ou devait servir à des fins résidentielles après la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine. Cet article a été abrogé, ou du moins il le sera lorsque le bill C-102 aura force de loi.

Aux termes de la nouvelle loi, le gouvernement fédéral ou la Société centrale d'hypothèques et de logement pourront accorder des subventions aux municipalités qui en demandent pour déblayer des terrains qui pourront servir ensuite, en tout ou en partie, à des fins résidentielles, en tout ou en partie, à des fins commerciales et industrielles. Je signale, toutefois, que même si le gouvernement fédéral peut verser sa quote-part à l'égard d'un tel projet, il ne peut prêter des fonds pour construire des usines sur ces terrains déblayés.

LE COMMERCE—VIANDE DE BŒUF—MESURES
VISANT À AUGMENTER LES EXPORTA-
TIONS À LA GRANDE-BRETAGNE

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Je serai bref. Lorsque j'ai posé ma question au ministre, l'autre jour, je croyais qu'elle revêtait de l'importance pour l'économie canadienne, ainsi que pour les éleveurs de bœufs de boucherie au Canada. Depuis, j'ai lu que l'Argentine, l'un des plus importants producteurs de cette viande au monde, a ordonné le rationnement de la viande et a imposé cer-

taines restrictions quant à ses exportations afin de remédier à la pénurie de bœuf qui sévit par suite de deux années de sécheresse.

Afin d'être bref, je vais simplement répéter ma question au ministre du Commerce. En raison de cette grave pénurie de bœuf, pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises en vue d'exporter du bœuf dans ce pays? Je pose cette question dans l'intérêt de l'économie du pays et des éleveurs de bétail. Le ministre pourrait-il y répondre?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Depuis quelques mois, monsieur l'Orateur, mon ministère et celui de l'Agriculture se tiennent au courant de l'évolution du marché du bœuf au Royaume-Uni et sur le continent européen. Notre délégué commercial à Londres a étudié la situation d'une façon spéciale et il a tenu nos conserveries canadiennes très au courant des événements. Sauf erreur, un certain nombre de ces maisons sont maintenant en rapport avec leurs agents au Royaume-Uni pour tâcher d'intensifier certaines ventes.

Le problème, moins grave aujourd'hui, c'est que les prix canadiens étaient en quelque sorte disproportionnés. L'écart se rétrécit et nous continuons à vendre du bœuf en espérant que le prix deviendra normal et que nous pourrions approvisionner une partie de ce marché. Je ne puis dire quel est l'écart en ce moment, car il y a tant de morceaux et tant de qualités de bœuf à considérer.

Je tiens à assurer à l'honorable représentant que nous avons suivi la situation de très près et que nous aimerions comme lui accroître nos exportations de bœuf à l'étranger.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 24 minutes.)